



**PROCES VERBAL**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**JEUDI 19 MAI 2021**

**18 heures – Théâtre de Verdure**

***Retransmis en direct sur <https://youtu.be/25gutcOExQ4>***

Monsieur le Maire est enchanté de retrouver enfin du public lors des séances du Conseil Municipal ; cela n'était pas arrivé depuis octobre 2020. Et de reprendre cette procédure des « Avants-Conseils » d'échanges libres.

**« AVANT-CONSEIL »**

Il en profite pour faire un rapide bilan d'un an de mandat, -dans un contexte si particulier - au regard des engagements de campagne. En effet, c'est seulement le 26 Mai 2020 que le Conseil a été mis en place et le temps de préparation « emporté » dans une saison hors-normes.

1/ Le lien entre les habitants

La pandémie nous a amené à suspendre bien des animations et la hausse des budgets prévus n'a rien pu faire face à cette situation. Feu de la St Jean, Repas républicain et fête de Noël atypique ont quand même marqué cette volonté de « retrouvailles »

Malgré tout la commission « Culture & Animations » travaille sur une programmation estivale allégée mais de qualité et pour tous les goûts. Aude-Lise Theule a été recrutée (effectivement au 1<sup>er</sup> juillet) pour s'occuper de cela et du Patrimoine.

Concernant la vie du village, l'équipe technique a été renforcée : retour de Lilian Maury, embauche de Stéphane Toustou et Bastien Bals, départ de Jean-Paul Vareilhes. Beaucoup de choses ont été entreprises en matière d'entretien et de débroussaillage notamment, comme chacun a pu le constater.

La gestion des déchets a été un point faible dans une situation de fréquentation en forte hausse et de vente à emporter... Robert Siegel remercie Mme Farhi qui a réagi rapidement et qui a su apporter son aide lorsque les poubelles débordaient sur la Place.

Un livret pour les professionnels est en préparation pour la saison 2021. Puis il y aura un livret pour les habitants...

2/ Le lien entre population et conseil municipal

La pandémie qui nous a « interdit » de nous réunir n'a pas facilité la mise en place « démocratie de proximité ». Malgré cela les questionnaires ont été administrés et 2 commissions lancées par échanges de mail et questionnement via la Lettre du Verdus : « Circulation & Stationnement » et « Aménagement & Urbanisme ». La démocratie de proximité prend du temps, mais elle est notre volonté de prendre en compte la pluralité des avis. C'est un choix d'empathie précise Bernard Hombert.

Concernant la fibre, Clément Stelhe, l'interlocuteur privilégié au sein du Conseil Municipal a résolu pas mal de problèmes et a aidé nombre d'administrés à venir à bout des casses têtes techniques. Il a également impulsé et tout mis en œuvre pour que le musée et le poste de police soit raccordé à la fibre. Bravo ...

### 3/ Le lien avec les institutions

M. le Maire souligne que cette première année de mandat a été marquée par la reprise des relations avec les différents services de l'Etat, de la Région, du Département et de la Communauté de communes. Le Sous-Préfet est venu à plusieurs reprises et de rapports très cordiaux ont eu lieu. Tout ceci a pris du temps car bien des liens avec les différentes administrations étaient rompus ou tendus. Ainsi M. le Maire a rencontré des agents de la DDTM, de la DRAC, de la DREAL, de la gendarmerie, des pompiers... Il a fallu rouvrir des dossiers en friche...

Malgré un passé difficile, la commune de St Guilhem a complètement été intégrée à la communauté de communes ; M. le Maire voit en la CCVH un prolongement de la commune et remercie JF SOTO pour sa gouvernance ouverte et participative.

### 4/ Adapter St Guilhem aux enjeux écologiques

En ce qui concerne le volet environnemental, celui-ci est appliqué de manière transversale dans tous les projets qui seront engagés. La Commission Environnement devra y veiller.

M. Le Maire passe beaucoup de temps à travailler pour la Mairie ; la lenteur administrative ralentit forcément la bonne marche des projets, mais il regrette aussi les interventions chronophages de particuliers, dont certains lui semblent poser des problèmes pour le plaisir.

Depuis un an, le lien social s'est rétabli entre les habitants, les commerçants et tous les usagers de notre commune ; il serait dommage que cette période de dé-confinement vienne entacher les relations que chacun ont pu nouer, précise Delphine Minazzo. Bien que la transition soit brutale, il est important de garder cet esprit de socialisation.

Gérard Vareilhes félicite l'ensemble du conseil Municipal qui a pris ses fonctions à un moment où notre société vivait une période très difficile. Il apprécie notamment les divers échanges, questions réponses entre les élus et les citoyens. « Toutes les municipalités promettaient de la concertation, vous l'avez fait » Inquiet pour la saison estivale, après toute cette période de confinement, le conseil municipal se doit d'être vigilant pour l'harmonie entre habitants, commerçants et touristes.

M. le maire précise que les enseignes de tous les commerces ont été analysées au sein d'une « commission des enseignes » qui a proposé pour chaque commerce des recommandations qui devront être respectées.

Le problème du stationnement anarchique sous le platane est abordé. M. le Maire précise que la première démarche est amiable mais que si cela s'avère nécessaire, pour faire respecter la réglementation, il ferait intervenir le policier municipal pour sanction.

Jean-Claude Theule prend la parole pour témoigner du réel travail accompli par le service technique. L'équipe s'est solidifiée et ressoudée et un travail véritable a pu être exécuté.

Il serait judicieux à réfléchir à un bon débroussaillage du Verdus ;

Madame Richard demande à ce que le vescan reste une voie publique et ne soit pas trop chargé de portants des commerçants.

Une autre question est abordée concernant la Hameau de l'Estagnol et notamment une publicité qui circulerait pour amener des randonneurs et leur proposer un point d'accueil et de restauration. M. le Maire informe que la Dreal et la DDTM ont été saisies.

M. Richard fait remarquer que le stationnement au parking Pré des Pères dans la zone résident n'est pas totalement respectée; Il suggère que des contrôles plus réguliers soient réalisés par les agents de la commune. Jean-Philippe Moresmau témoigne de l'implication de la Police sur ce sujet et l'indiscipline des visiteurs.

M. Richard soulève également de la problématique du stationnement des campings cars à Brunan. M. le Maire annonce que, dans le but de préserver le lieudit des Parapluies, le stationnement dans les gorges va être interdit. La parcelle à proximité de la salle Brunan sera réservée aux professionnels encadrants la pratique d'activités d'eau vive dans les gorges. Un accès sera possible pour les habitants avec un code qui leur sera communiqué. Cette année est une première ; elle servira d'année test, et pourra déboucher pour l'année prochaine par la signature d'une convention d'utilisation.

M. Moreau fait remarquer que le chemin piétonnier qui longe l'Hérault, de Brunan à l'entrée du village mériterait d'être balisé et réaménagé car beaucoup de personnes marchent sur la route et ne connaissent pas l'existence de ce chemin. M. le Maire précise qu'il essaie de contacter en vain la fédération de la randonnée pédestre. Il stipule aussi qu'il a accepté d'être l' élu référent au sein de l'association ACIR « Chemin d'Arles » qui gère le bien UNESCO; il pourra alors présenter le projet de cheminement doux, et notamment mettre en avant la couverture du canal pour un accès sécurisé des vélos et des piétons entre St Guilhem et le Pont du Diable.

Suite à la consultation qui s'est tenue concernant le changement de nomination du stade Joseph Pradel en rajoutant le nom de Jacques Andrieux, dans la même idée, Jean-Claude Theule : propose de rebaptiser une rue ou une placette Joseph Frayssinet.

M. Richard questionne le maire au sujet de la vente de la maison Flandre.

M. le Maire présente le projet d'achat de cette bâtisse par l'Office de Tourisme. C'est une opportunité à ne pas manquer car le lieu permettra l'accès au musée aux personnes à mobilité réduite. Il deviendrait l'Office de tourisme et un accès serait créé pour se rendre dans le Cloître. Ce projet a été présenté à la Drac et au Préfet qui l'ont approuvé. Après quelques méandres administratifs, les futurs ex acheteurs ont renoncé à cette acquisition et laisse donc le champ libre à cette acquisition et ce projet.

M. le Maire rappelle au conseil que des demandes de subvention ont été déposés auprès de l'Etat notamment pour la mise en place de la Vidéosurveillance, de l'isolation de la salle du Théâtre de Verdure...Déception. Apparemment il n'y aurait plus de crédits disponibles cette année. À voir pour 2022.

Jean-Philippe Moresmau apporte une précision sur le manque de budget dans les demandes de subventions pourtant sollicitées par l'Etat. Mais cet argent n'est pas perdu, ce n'est que partie remise.

Mme Richard demande s'il ne serait pas possible suite au raccordement à la fibre de nombreuses habitations de supprimer des fils apparents en façade.

Clément informe que tant la totalité des habitations n'a pas été fibré, les câbles de téléphone apparents ne pourront pas être enlevés. Par contre, d'ici la fin du mandat, l'objectif serait effectivement de faire disparaître les paraboles.

Jean Philippe Moresmau présente le bilan de transparence 1<sup>er</sup> trimestre 2021, notamment les indemnités perçues par les élus :

Robert Siégel : 1 143.88 €

Jean Philippe MORESMAU : 457.55 €

Delphine Minazzo: 457.55 €

Bernard Hombert: 457.55 €

Pierre Vedel: 629.03 €

Mathieu Quévieux : 629.03 €

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL :

**Présents** : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC, GILHET B, VEDEL P, STEHLE C, JORGENSEN A.

**Procuration** : QUEVREUX M procuration à HOMBERT B

**Absent** : NICAISE V

Le quorum est atteint, la séance est ouverte. Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire procède à l'ordre du jour du jour et au vote des délibérations :

### 1 - Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Hérault dans le cadre du Fonds d'aide à l'Investissement aux communes 2021 (FAIC) :

Le stationnement et la circulation des véhicules représentent un enjeu important pour le village de St-Guilhem le Désert en période d'affluence touristique.

Plusieurs dispositifs de fluidité du stationnement et de sécurisation du cheminement piétonnier sont en cours d'étude en concertation avec la population.

L'objectif principal est de reprendre les traçages au sol dans le Grand Chemin du Val de Gellone, classé « zone de rencontre », afin de sécuriser la cohabitation entre voitures et piétons, dans l'ensemble du cheminement et particulièrement au droit des habitations situées sur le parcours.

Ainsi afin de sécuriser la voie publique et les accès aux parkings, des travaux d'aménagement pourraient être réalisés.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil départemental de l'Hérault dans le cadre du programme patrimoine et voirie 2021 ; Cette opération pourrait être réalisée selon le plan de financement suivant :

|   |                   |                  |
|---|-------------------|------------------|
| Reprise du mur de stationnement le long de la RD4                     | Vacquier          | 3 980,00         |
| Réductions de murets : Entrée & sortie Parking du Pré des pères       | Vacquier          | 280,00           |
| Réductions de murets : Muret parking boulodrome                       | Vacquier          | 180,00           |
| Déplacement Candélabre parking boulodrome                             | Gignac<br>Energie | 610,00           |
| Reprise des marquages au sol de Gd Chemin & Place Calmels             | Signa             | 6 873,25         |
| Reprise dos-d'âne dans le Gd Chemin Parvis Mairie                     | Pastor            | 21 519,00        |
| Reprise barrière entrée Place de la Liberté                           |                   |                  |
| Barrière de sécurisation sortie toilettes du Parking du Pré des pères |                   |                  |
| Déplacement d'une prise d'eau au Parking du Pré des pères             | Vacquier          | 500,00           |
|   | <b>Total HT</b>   | <b>33 942,25</b> |



## **Montage financier :**

**Commune 20% Soit 6 788,45 € et subvention FAIC 80% soit 27 153.80 € Vote : 10 Pour**

## **2 - Validation des contrats saisonniers à durée déterminée :**

Selon l'article 3 de la loi, du 6 janvier 1984, les collectivités territoriales peuvent recruter temporairement des agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Afin de palier à l'accroissement temporaire d'activité, il est rappelé au Conseil Municipal que la spécificité touristique de notre commune nous oblige à compléter les effectifs du personnel communal pour assurer les besoins supplémentaires.

Ainsi pour les différents services, il est proposé la création de contrats saisonniers à durée déterminée selon les conditions suivantes :

### **SERVICE VOIRIE- SECURITE :**

1 Poste ASVP : 20 h / semaine / du 1er Mai au 30 septembre

1 Poste ASVP : 20 h/semaine / du 1er juillet au 31 aout

### **SERVICE TECHNIQUE :**

1 poste agent entretien : 20 h / semaine / du 1er mai au 30 septembre

### **SERVICE CULTUREL :**

1 poste agent accueil du musée : 26h/semaine / du 1er juin au 30 octobre

### **AGENCE POSTALE COMMUNALE :**

1 poste : 15h / semaine du 1er juillet au 31 aout.

**Vote : 10 pour**

## **3 - Adoption des Comptes administratifs 2020 :**

Les comptes administratifs constituent l'arrêté des comptes de la collectivité pour l'exercice budgétaire N-1 (soit 2020). Il est soumis au vote de l'organe délibérant et présenté ici par Jean Philippe Moresmau, adjoint au Maire, délégué aux finances. Le maire ne peut donc pas prendre part au vote de son propre compte administratif.

Les budgets primitifs 2021 ont été votés lors du dernier conseil.

En 2020, pas beaucoup d'investissement réalisé mais les recettes du parking ont été satisfaisantes malgré les périodes de confinement. Les budgets sont donc excédentaires d'environ 67 000€.

M Lebrun, nommé au service des finances publiques en tant que conseillers aux décideurs locaux a présenté à M. le Maire et à M. Moresmau l'analyse financière des comptes et en a conclu que les finances de la commune sont saines et ont une bonne capacité d'autofinancement.

Points marquants de l'année 2020 : les recettes du parking représentent 47 % de recettes totales ; et 50 % de dépenses sont des charges de personnels.

En 2020, les associations ont été subventionnées plus généreusement qu'en 2019, étant donné qu'un objectif de la liste est de redynamiser les animations et les activités proposées par les associations.

Les frais de contentieux ont été moindres par rapport à 2019 mais il y a eu un reliquat de facture l'ancien mandat. Les seuls frais engagés pour des conseils juridiques concernent la négociation avec Thyssen Krupp mais cela a abouti à une économie sur le contrat de maintenance d'environ 9 000 €.

| CCAS           | REPORT 2019 | DEPENSES   | RECETTES   | RESULTAT |
|----------------|-------------|------------|------------|----------|
| FONCTIONNEMENT | 1.38 €      | 4 258.04 € | 5 000.00 € | 743.34 € |

| MUSEE          | REPORT 2019   | DEPENSES    | RECETTES    | RESULTAT    |
|----------------|---------------|-------------|-------------|-------------|
| FONCTIONNEMENT | 0             | 43 806.65 € | 66 321.50 € | 22 514.85 € |
| INVESTISSEMENT | - 10 697.99 € | 0           | 13 206.99 € | 2 509.00 €  |

| PARKING        | REPORT 2019   | DEPENSES     | RECETTES     | RESULTAT      |
|----------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| FONCTIONNEMENT | 822.65 €      | 379 654.15 € | 408 139.35 € | 29 307.85 €   |
| INVESTISSEMENT | - 54 321.80 € | 43 362.36 €  | 68 807.80 €  | - 28 876.36 € |

| BUDGET GENERAL | REPORT 2019   | DEPENSES     | RECETTES     | RESULTAT      |
|----------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| FONCTIONNEMENT | 0             | 593 245.60 € | 676 765.31 € | 83 519.71 €   |
| INVESTISSEMENT | - 84 966.70 € | 70 614.14 €  | 113 133.57 € | - 42 447.27 € |

**Vote : 9 Pour**

#### **4 - Approbation des Comptes de Gestion 2020 :**

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier Public du cœur d'Hérault et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme aux Comptes Administratifs de la commune (budget principal et budget annexes). Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver les Comptes de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes aux Comptes Administratifs de la commune pour le même exercice.

**Vote : 10 pour**

**Il est rappelé que tous documents comptables et budgétaires sont consultables en Mairie ou pour certains sur le site internet de la Mairie.**

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 heures.